

ABONNEMENT.
Saumur:

En an. 30 fr.
Six mois 18
Trois mois 10

Poste:

En an. 35 fr.
Six mois 21
Trois mois 11

On s'abonne:

A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste,
et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

INSERTIONS.

Annonces, la ligne. . . . 20 c.
Réclames. 30
Faits divers. 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sauf restitution dans ce dernier cas;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-
duction, avant midi.

Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne:
A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 13 FÉVRIER

A QUAND LES ÉLECTIONS ?

Vainement le programme des travaux parlementaires est-il surchargé de projets de lois qui sommeillent depuis de longs mois et de projets de réformes qui ne réformeront jamais rien ; les Chambres ne songent qu'aux élections, ne voient que les élections, ne parlent que d'élections.

Les mesures urgentes pour sauver notre agriculture en détresse, la constitution de l'armée à établir enfin d'une façon précise, définitive et possible, son avenir à sauvegarder, les intérêts multiples de la gestion financière de l'État. Tout cela est actuellement secondaire. Les Chambres n'ont des yeux que pour les élections.

Il n'est question dans les cercles politiques que de la date des élections; le mois de juin serait déjà considéré comme la période la plus opportune. Le ministre des finances déposerait avant la fin de février le projet de budget pour 1886; la Commission du budget serait élue avant les vacances de Pâques, fixées au 28 mars; et son rapport devrait être livré à la rentrée des Chambres, de façon à ce que l'examen et la discussion de la loi générale des finances fussent expédiés en mai et juin.

Les esprits sont tellement impatients d'être fixés sur l'époque des élections générales que le cabinet a dû se préoccuper en conseil de la nécessité de faire connaître ses vues sur cette question, capitale pour la majorité républicaine.

L'extrême gauche menace, en effet, le ministère de l'obliger à donner à la tribune des explications catégoriques à ce sujet.

Au retour du scrutin de liste on continuera à se passionner. Vaincus sur le principe, les « arrondissementiers » cherchent à se rattraper sur des points de détail. L'amendement de M. Ribot préoccupe vivement

nos honorables. Le député du centre gauche proposera, contrairement à la proposition Constans, de prendre pour base du nombre des députés à élire, non plus le chiffre des habitants, mais celui des électeurs par département. La composition de la Chambre serait sensiblement modifiée; le chiffre de la députation des grandes villes serait considérablement réduit. Cet amendement jette la division dans les rangs républicains partisans du scrutin de liste.

On s'occupe enfin d'organiser le mode de succession des Chambres. La durée du mandat serait déterminée par le nombre des sessions ordinaires et non par le nombre d'années. Aux termes de la Constitution, la durée de chaque session ordinaire étant de cinq mois, chaque session peut être close par décret le 15 juin. Les pouvoirs de la nouvelle Chambre commenceraient dès le jour des élections générales, en même temps que ceux de l'ancienne prendraient fin.

Tout nous porte donc à croire que les élections générales seront fixées au 21 ou au 28 juin. Aux conservateurs de se préparer à la lutte !
Edmond ROBERT.

Quand on considère que ceux qui répriment aujourd'hui, avec tant de raideur, les démonstrations tumultueuses des démagogues, y jouaient, autrefois, les premiers rôles, on ne peut se défendre de quelques réflexions sur la politique, qui opère de pareils changements. Il est évident que la conception de l'ordre et de l'autorité change notablement, suivant que l'on est placé à une extrémité ou à l'autre du manche auquel tient le pouvoir.

Comme on l'a vu lundi, une fois de plus, il y a deux démocraties: la démocratie d'en bas, et la démocratie d'en haut.

La démocratie d'en bas est bête. Quand elle n'a pas les occasions de montrer sa férocité sauvage, comme sous la Commune de 1871, elle s'amuse à des rêves absurdes, à d'inutiles manifestations. En bonne conscience, au point de vue pratique, le meeting

avorté de la place de l'Opéra était une chose idiote. Imaginé — selon les organisateurs — pour forcer « les riches » à donner du travail aux ouvriers, il ne pouvait produire que ce résultat d'inquiéter le capital et de faire fuir les étrangers, qui augmentent les ressources de la grande ville en venant dépenser leur argent. Plus il y a de riches et plus il y a de travail pour les ouvriers. C'est « l'infâme capital » qui nourrit les prolétaires des grands centres, lesquels, sans lui, en seraient réduits à s'expatrier.

Une manifestation des travailleurs contre les riches était donc un véritable contre bon sens. Mais nous devons dire aux démocrates d'en bas qu'ils se sont trompés d'adresse. Ce n'est pas aux riches, qui les font vivre, qu'il fallait aller; c'est aux politiciens qui les font mourir, c'est aux démocrates d'en haut, c'est au Palais-Bourbon.

S'il y a crise, si les finances ne vont pas, nous le devons à la politique des républicains dirigeants. C'est à ceux-là qu'il faut demander de l'ouvrage. C'est à ceux-là qu'il faut demander si le scrutin de liste sera un four à cuire le pain qui manque aux affamés. Si les démocrates d'en bas souffrent, ce sont les démocrates d'en haut qui sont les auteurs directs de cette souffrance.

Que les affamés réclament à la Chambre et au gouvernement le remède à leurs maux. Qu'ils leur disent qu'ils feraient mieux de s'occuper de la misère publique, au lieu de dissiper l'argent du Trésor en préparatifs électoraux. Qu'ils leur crient que l'électeur ne vit pas seulement de politique, qu'elle soit opportuniste ou radicale; et que la première condition, pour qu'un peuple mange à sa faim, c'est qu'il soit sûr d'un tranquille lendemain.

La manifestation de lundi a été absurde, mais la politique ministérielle est désastreuse. Il faudrait que le feu prit aux quatre coins de l'opportuniste, un de ces soirs; cet accident salutaire mettrait peut-être fin à la crise dans laquelle nous nous débattons en aveugles et, tout à l'heure, en désespérés.

Chronique générale.

On veut, afin de poursuivre une politique de folles dépenses, créer de nouveaux impôts. On l'a dit, on l'a avoué, on n'ose le faire qu'après les élections. La Justice dénonce avec indignation ces noirs desseins de l'opportuniste; cet organe républicain avoue aussi que si le Sénat ne se préoccupe même pas en fin de février de voter le budget de 1885, c'est que le cabinet veut démontrer à la Chambre actuelle qu'il n'est pas besoin de voter le budget de 1886 avant sa dissolution. Après les élections, il sera plus facile à M. Ferry, Tirard et consorts de trouver les moyens de combler l'énorme déficit budgétaire que les aventures du Tonkin et de Madagascar creusent plus profondément chaque jour.

Le service de trois ans, adopté en principe par la commission de l'armée, sera mis en pratique. Le ministre de la guerre s'incline devant les prétentions de M. Ballue et de ses collègues. La discussion du projet de loi sur le recrutement militaire est donc mûre. Elle viendra peut-être avant celle du scrutin de liste, ce qui ne veut pas dire que la solution soit proche.

Chacun sait que le budget que nos républicains ont si lourdement obéré devient de plus en plus difficile à équilibrer. Aussi les ministériels avouent-ils que la suppression du volontariat ne peut s'accomplir sans entraîner des conséquences budgétaires, une perte de 6,500,000 fr., ce qui n'est point à dédaigner de la part de l'infortuné Tirard. Tel est le motif qui fait accueillir avec empressement, par les opportunistes, la proposition Ballue sur la taxe militaire par les dispensés du service d'activité en temps de paix. Cette mesure satisfait de plus les partisans de l'impôt sur le revenu.

69 Feuilleton de l'Echo Saumurois.

ROUGET-LE-BRACONNIER

PAR CH. SAINT-MARTIN.

Deuxième partie. — La Lutte.

CHAPITRE IX

LA CACHERIE MYSTÉRIEUSE (suite).

Notre famille tout entière était de celle-ci. Ton grand-oncle, le curé, avait été guillotiné à Angers. Ton grand-père était surveillé de près. On l'avait souvent interrogé sur ses longues absences, mais il était adroit, et jamais Millière ne put trouver de prétexte pour le faire arrêter.

— Qu'étais-ce que Millière, mon père ?
— Millière, répondit Bonvous, était un commissaire du district, envoyé à Morannes pour en finir avec la Chouannerie. Ce misérable, détesté de tout le monde, pillait, rançonnait les fermiers et les dénonçait à Angers. Sur un mot de lui, les gardes municipaux, qu'il payait grassement, arrêtaient les gens les plus inoffensifs et les envoyaient à Angers, où on les fusillait.

— Sait-on, mon père, demanda Auguste en frémissant, combien d'hommes furent ainsi arrêtés et fusillés ?

— Oui, mon ami; il y eut 535 arrestations, sur Morannes, Daumeray, Châteauneuf, Etriché, etc., et plus de 400 condamnations. Tous ces malheureux étaient des fermiers, des bourgeois, de petits propriétaires, car la noblesse était déjà détruite ou avait quitté le pays. A la fin, Millière faisait arrêter des femmes et de tout jeunes gens.

— Le misérable ! s'écria Auguste. Que devint-il ?
— Attends un peu, mon ami. Un soir, au milieu du mois de mai 1799, un homme vint frapper à la porte des Marennes. Ton grand-père alla ouvrir et poussa un cri en reconnaissant le fameux Saint-Martin qu'il croyait mort depuis un an. Mais Saint-Martin s'était caché, comme Rouget, dans les bois de Saint-Germain où les chouans le nourrissaient. Il apprit à mon père que les chefs de paroisses se réunissaient cette nuit même, et qu'on avait choisi les caves du vieux prieuré des Marennes comme lieu de réunion.

Mon père frémît en pensant au danger que cette réunion ferait courir à lui-même et à tous ses enfants. Mais il ne dit rien.

— C'est moi, reprit Saint-Martin, qui ai fixé le lieu de la réunion, parce que je te connais, Bonvous; je sais que tu ne me trahiras pas.

Deux heures après, les chefs de paroisses arrivèrent: il y en avait dix. Alors Saint-Martin dit à ton grand-père de les conduire aux caves. On alluma des chandelles, et on s'assit en cercle, autour d'une

table, sur laquelle un des chefs déposa du papier et de l'encre. Au moment où on allait délibérer, Bonvous prit Saint-Martin à part, et lui déclara qu'il cachait un chouan aux Marennes, et quand il lui eut dit le surnom de ce chouan:

— Pimousse ! s'écria Saint-Martin, le capitaine du Lion-d'Angers, je le croyais tué. Va le chercher, et amène-le vite.

Ton grand-père courut chercher Pimousse, et le présenta aux chefs de paroisses qui furent très-heureux de le revoir. Pimousse, ennuyé de sa longue réclusion, déclara qu'il allait reprendre sa liberté et rejoindre ses anciens soldats.

Alors Saint-Martin expliqua le but de la réunion, qui était de se débarrasser du misérable étranger, Millière, qui désolait le pays. A l'unanimité, on décida qu'il avait mérité la mort, et on tira au sort pour savoir celui qui serait chargé d'exécuter la sentence, mais auparavant chacun s'engagea par serment. Puis, on mit tout les noms des chefs de paroisse sur des billets, et on les jeta dans un chapeau.

— Celui de grand-père y était-il ? demanda Auguste.

— Oui, mon enfant, répondit le fermier en souriant.

Le sort tomba sur Saint-Martin. On m'a dit qu'en entendant proclamer son nom, Saint-Martin devint tout pâle. C'était un rude capitaine à la

guerre, mais après le combat, il était doux et sensible comme une femme. On crut qu'il allait se trouver mal. Cependant, il reprit contenance, et déclara que, puisqu'il avait juré, il irait jusqu'au bout, et tuerait Millière.

— L'a-t-il tué, mon père ?
— Attends donc, mon ami, tu es trop impatient. Relève donc l'oreiller de ce pauvre Rouget.

Auguste obéit à son père et revint s'asseoir en frissonnant. Ce récit, raconté si simplement au milieu de la nuit par le fils des acteurs du drame, passionnait visiblement le jeune homme.

— Le lendemain matin, reprit Bonvous, on vint dire à Millière, qui habitait au milieu de Morannes, qu'un sergent d'infanterie voulait lui remettre en mains propres une lettre du district.

Millière donna ordre de l'introduire; le sergent passa au milieu des gardes municipaux qui entouraient la maison, et entra dans le cabinet du commissaire.

— Donne-moi cette lettre, dit Millière.

— La voici, dit le sergent.

Mais au moment où Millière commençait la lecture, le sergent, qui n'était autre que Saint-Martin, lui donna un coup de poignard dans la gorge, en disant:

— Meurs à ton tour, assassin de femmes et d'enfants !

Au cri de Millière, sa femme accourut et saisit

Un député de gauche compte demander d'élever le prix des places de première classe sur les chemins de fer et de consacrer l'excédent de ressources résultant de cette élévation à abaisser le tarif des transports des engrais. Ce député serait logique en proposant par surcroît à ses collègues de renoncer à leurs permis de circulation gratuite sur toutes les lignes et de consacrer cette augmentation de ressources au dégrèvement du transport des céréales et des bestiaux. C'est peut-être même par là qu'on eût dû commencer, mais on ne songe pas à tout.

Le général Lewal a communiqué au conseil des ministres, hier matin, une dépêche du général Brière de l'Isle annonçant qu'il continue sa marche en avant et qu'il a violemment repoussé une attaque que les Chinois avaient dirigée contre son flanc gauche. Voici le texte de cette dépêche :

« Le général Brière a eu un léger engagement le 9 avec les Chinois.

» Il y a eu deux tués et six blessés.

» L'ennemi a été rejeté sur Than-Moi.

» Le général Brière a repris, le 10, sa marche sur Lang-Son. »

M. André de Trémontels, ancien préfet de l'Aveyron, ayant laissé passer les délais légaux pour intenter son action contre M. Demangeat, a été révoqué.

M. JULES SIMON ET M. CARO.

M. Jules Simon n'est pas un clercal, et, avec tout son talent, il a fait, dans sa longue carrière, plus de mal que de bien; mais on ne peut lui refuser ni l'art de toujours bien dire, ni la faculté de bien penser quelquefois.

C'est souvent M. Jules Simon qui a dit le mot de la situation. Jamais les extravagances de Gambetta et des gambettistes n'ont été mieux stigmatisées que par ce doux mandarin lettré.

Aujourd'hui, c'est M. Caro qu'il venge des outrages de la clique basochienne. Voici un fragment de l'article qu'il publie dans le *Matin*. Impossible de mieux exprimer des vérités plus vraies :

« On a fait des obsèques civiles à Edmond About. M. Caro y a assisté comme directeur de l'Académie française, et il y a prononcé un discours qui est un éloge sans restriction; car je n'appelle pas une restriction à l'éloge la phrase où M. Caro fait allusion à ses propres croyances spiritualistes et exprime le regret qu'Edmond About ne les ait pas partagées. Le portrait, sans cela, ne serait pas ressemblant. C'est un point trop important dans la vie d'Edmond About pour qu'il fût possible de l'omettre. Vivant, il n'aurait pas été blessé par cette déclaration, puisqu'il était toujours prêt à la faire lui-même; et M. Caro, qui est un homme de cœur, et qui a le respect de la mort et celui de la liberté, s'est bien gardé d'ajouter une

parole de blâme. Il a exprimé un regret qu'il eût été bien inutile et bien difficile de faire.

» Cet incident, si peu considérable en lui-même, a eu pourtant une suite très-grave. Des jeunes gens qui ne fréquentent pas habituellement le cours de M. Caro s'y sont rendus sur l'invitation d'un journal, et ont empêché le professeur de parler. Un professeur n'a rien à opposer à de pareilles violences que son esprit et son courage. M. Caro est sorti de cette séance épuisé, mais non vaincu, et il se préparait à recommencer le jour suivant, car il ne lui convenait pas de paraître céder à la force. L'administration ne pouvant le protéger autrement, lui a imposé le silence. C'est très-bien pour lui et très-mal pour nous, car nous perdons un des cours qui font le plus d'honneur à l'Université, et nous apprenons qu'une vingtaine de siffleurs auront, quand il leur plaira, raison d'un maître illustre et de la liberté d'enseignement. »

Voilà justement où nous en sommes. Par ce temps de lumières et de progrès, la victoire restera aux tapageurs : quant aux « maîtres illustres », on se moquera de leurs illustrations comme de leur maîtrise. Ils sont libres de penser comme la canaille du quartier Latin : mais qu'ils ne demandent pas d'autres libertés !..

— Sois mon frère ou je te tue, disaient les géants de 1793.

— Sois un sot comme moi ou je te siffle, disent les nabots de 1885.

VICTOR DE JOUANNOUX.

LES EXPLOITS DE M. ASSIOT.

On n'a pas perdu, dans le Maine-et-Loire, le souvenir du préfet Assiot et de ses hauts faits. Dernièrement, ce fonctionnaire burlesque s'est encore illustré par des exploits qui ont été portés, il y a quelques jours, jusqu'à la tribune de la Chambre. Les journaux ont montré de quelle façon virulente M. Andrieux a flagellé le citoyen Assiot, et, du même coup, ses souteneurs Ferry, Waldeck et C. Nous croyons devoir reproduire quelques extraits de l'article dans lequel la *Ligue* apprécie le caractère de l'ex-préfet de Maine-et-Loire et le rôle ridicule qu'il a joué, en recevant, avec la grossièreté que l'on sait, les membres du tribunal de commerce d'Avignon :

« Il serait malaisé, dit la *Ligue*, d'être plus pitoyable logicien et plus naïvement paradoxal que l'a été M. le ministre de l'intérieur, répondant à M. Andrieux, au sujet du conflit survenu entre M. Assiot, préfet de Vaucluse, et le Tribunal de commerce d'Avignon.

» Nous convenons que défendre le préfet de Vaucluse n'était pas une tâche bien attrayante.

» Au milieu d'un personnel de fonctionnaires assurément au-dessous de tous ceux que les régimes même les plus improvisés ont pu traîner derrière eux, l'honorable M. Assiot a su, de l'avis du parti républicain

— C'est une triste histoire !

— Oui, mon enfant, reprit Bonvours en se levant.

Dieu nous préserve de revoir de tels jours !

Pendant quelques minutes, les deux hommes restèrent plongés dans leurs réflexions. On n'entendait que la respiration sifflante du braconnier.

Bonvours retourna près de Rouget, compta les pulsations de son pouls et hochait la tête :

— Cela va mal, dit-il. Il faudrait un médecin.

J'y songerai. Partons, mon fils, il est déjà deux heures. Je reviendrai seul, ce matin, quand il fera jour, mais ne disons rien à personne, et reprenons les travaux, comme à l'ordinaire. Si Licois reparait, tu lui diras que ses œufs aux soliveaux ont fait merveille, et que le voyageur est parti.

Quelques instants après, Bonvours père et fils dormaient à leur tour, et rien n'eût pu faire supposer que de si étranges événements s'étaient passés à la ferme des Marennes.

Le soir venu, Bonvours, qui plus d'une fois dans la journée s'était dirigé vers les étables à l'heure où tout le monde était occupé, appela son fils et lui dit d'atteler rapidement la carriole.

— Où irai-je, mon père ? demanda Auguste.

— A Angers, chercher le docteur X... en lui remettant un petit billet que je viens d'écrire.

(A suivre.)

CH. SAINT-MARTIN.

tout entier, trouver le moyen d'être une des médiocrités les plus lourdement maladroitement que des administrés puissent avoir à subir.

» Dans un département aussi divisé que celui de Vaucluse, et pour louver au milieu des difficultés que les haines locales créent forcément au pouvoir, il fallait un homme d'une modération ferme et bien comprise, qui eût toujours su mettre la bien-séance et la légalité de son côté.

» On a choisi à peu près le seul homme dont le caractère fût de nature à autoriser les violences et à provoquer les attentats contre la légalité !

» Au lieu d'avoir le courage de jeter franchement par-dessus bord cet auxiliaire dangereux d'un régime dont son premier devoir d'homme d'Etat républicain est de sauvegarder le prestige, M. le ministre de l'intérieur a érigé l'incorporation en dogme et défendu en apôtre convaincu la théorie de la maladresse.

» Il demeure donc maintenant acquis que les mœurs nouvelles inaugurées par M. le préfet Assiot ont droit de cité dans le code de la civilité opportuniste.

» Et, par une juste réciprocité, il est non moins acquis que les adversaires de la République auront le droit d'en user de même avec les fonctionnaires du régime qu'ils combattent. »

ÉTRANGER

ÉGYPTE. — Bataille de Kerbikan. — Mort du général Earle. — Une nouvelle bataille vient d'être livrée; une dépêche de Londres annonce, en effet, que les troupes anglaises ont attaqué, mardi, l'ennemi qui occupait une très-forte position sur les hauteurs. L'ennemi s'est trouvé complètement cerné. Le général Earle ordonna l'assaut.

Le général fut tué en conduisant l'attaque.

Le général Brackenbury, ayant pris le commandement, donna l'ordre d'enlever d'assaut les dernières positions des ennemis, ce qui fut exécuté avec un admirable entrain. La lutte fut alors terminée; elle avait duré cinq heures.

Il y a eu grand massacre des rebelles.

Le chef des rebelles, qui venait de Berber, et plusieurs émirs sont restés parmi les morts.

L'endroit précis où la bataille a eu lieu se nomme Kerbikan.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 12 février.

Notre place a montré une très-grande activité aujourd'hui, sur les bonnes nouvelles reçues de Chine, où nos troupes se seraient, dit-on, emparées de Lang-Son.

Les rentes françaises ont été les premières à se ressentir de cette nouvelle, elles se sont avancées : le 3 0/0 à 81.35, l'amortissable à 82.83, le 4 1/2 à 109.65.

Les actions du Crédit Foncier continuent leur mouvement ascensionnel, et s'inscrivent à 1,335. Dans sa dernière séance hebdomadaire, le conseil d'administration de cette société a autorisé pour 3,057,000 fr. de nouveaux prêts, dont 2,165,000 francs en prêts fonciers et 892,000 fr. en prêts communaux.

La Banque d'Escompte a eu un vif courant d'achats qui la font progresser à 565.

Les titres de la Banque de Paris s'améliorent à 785.

Le Rio-Tinto est fermement tenu à 321.

Sur les Chemins Méridionaux, les transactions sont très-suivies à 678 fr.

L'Italien a eu aujourd'hui les honneurs du marché, les demandes qui se sont produites sur ce fonds d'Etat l'ont fait monter à 97.75.

Le Suez est en reprise à 1,917.50.

Le Panama se demande à 482.50.

Les tendances de nos Chemins de fer sont bonnes, mais les demandes sont insignifiantes : l'Orléans, 1,367; le Nord, 1,675.

Chronique militaire.

La mort du général Carteret-Trécourt porte maintenant à sept — c'est-à-dire à plus du tiers — le nombre des commandements de corps d'armée auxquels il faudra pourvoir d'ici à peu de temps, soit en remplaçant, soit en maintenant les titulaires.

Cinq d'entre eux vont arriver au terme de la période triennale fixée par la loi; ce sont MM. les généraux Cornat, du 3^e corps (Rouen); Wolff, du 7^e; Schmitz, du 9^e; de Galliffet, du 12^e; Dumont, du 18^e. Les quatre premiers ont été nommés (ou confirmés) le 19 février 1882; le cinquième, le

20 mars de la même année. En outre, le 44^e corps est vacant, comme nous venons de le dire, par le récent décès de son titulaire, et le 47^e, par suite de la nomination du général Lewal au ministère de la guerre.

Le conseil des ministres n'a encore pris, que nous sachions, aucune décision sur cet important sujet, et l'on peut tenir pour au moins prématurées les nouvelles qui ont été mises en circulation. Tout ce que l'on sait, c'est que M. le général de Galliffet a exprimé le désir d'être relevé de son commandement, non pas comme cela a été dit pour des « raisons de santé », mais parce qu'il désire se consacrer tout entier à la grande œuvre de régénération de notre cavalerie, qu'il a si heureusement commencée et que lui seul est capable de mener à bonne fin. C'est à ce désir si légitime que le ministre de la guerre s'est empressé de faire droit en maintenant M. le général de Galliffet à la présidence du comité de cavalerie.

CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST.

LA RÉVOLTE DES INSTITUTEURS CONTRE LA R. F.

On lit dans le *Journal d'Indre-et-Loire* :

Nous citons dernièrement les lettres de plusieurs instituteurs désabusés, et nous disions que le mécontentement se généralisait de jour en jour, parmi ces humbles serviteurs de la R. F. Aujourd'hui, c'est un universitaire athée, un républicain, qui vient avouer à son tour ce que nous prétendions hier. On comprend que nous tenions compte d'une aussi grosse autorité.

M. Francisque Sarcey vient de faire une tournée de conférences dans le Pas-de-Calais; il a causé, paraît-il, avec beaucoup de membres du corps enseignant, instituteurs, inspecteurs primaires, etc.; et ces conversations lui ont laissé la plus douloureuse impression. Il est revenu tout à fait navré :

« Il faut bien, écrit-il, que je le dise à M. Buisson, au risque de lui plonger encore une fois le poignard dans le cœur. Tous m'ont donné les plus tristes renseignements sur l'état d'esprit où se trouvent nos instituteurs. Nous sommes à peu près sûrs de les avoir contre nous aux élections prochaines; et tous — écoutez bien cela, ami Buisson — tous, sans exception, attribuent en grande partie le mécontentement de la corporation à cette inutile et fatale loi qui a imposé la gratuité de l'enseignement primaire. »

Plus loin, M. Sarcey, continuant à s'adresser à M. Buisson, ajoute :

« J'ignore si vous êtes au courant de ce qui se passe. Mais dans le Pas-de-Calais, comme dans d'autres départements que je vous ai signalés, comme dans tous peut-être, les Frères, plus malins que vous, qui me faites l'effet de don Quichotte à cheval sur vos principes, établissent des écoles primaires payantes... payantes, entendez-vous ? Et les familles républicaines y envoient leurs enfants apprendre à lire. »

Qu'on relie ces paroles inspirées par le dépit, et l'on saura à quoi s'en tenir, lorsque les journaux officiels viendront parler d'écoles laïques regorgeant d'élèves et d'instituteurs tous heureux de leur sort comme de véritables petits poissons dans l'eau. Tout cela n'est que de la farce et du mensonge : une pure réclame électorale. L. F.

Le bureau météorologique du *New-York Herald* communique l'avis suivant :

« Une violente tempête, dont le centre est près d'Halifax, avec de grandes bourrasques de l'équateur et d'une vitesse progressive, touchera la Grande-Bretagne et les côtes de France, entre le 14 et le 16. »

M. David d'Angers, le fils du célèbre sculpteur, vient de faire don à l'Etat de toute la série de ses admirables médaillons modelés par son père. Cette collection va être attribuée au musée du Louvre.

Dans plusieurs départements de l'Est, on se plaint beaucoup de la fréquence des attaques sur les grandes routes.

Le même fait a été observé sous le Directoire et en 1854, c'est-à-dire chaque fois que les Républiques touchent à leur fin.

LES CONGÉS SCOLAIRES.

Potaches, soyez en paix. Votre bonne mère l'Université n'est jamais en retard quand il s'agit de vous congédier. En effet, le ministre a fixé ainsi qu'il suit les congés, dits des *jours gras*, dans les lycées et collèges de garçons et de jeunes filles et dans les écoles normales :

Sortie : samedi 14 février, après la classe du soir ;
Rentrée : Mercredi 18 février, à 4 heures de l'après-midi.

Quant aux *Congés de Pâques*, ils commenceront mercredi matin 1^{er} avril ; la rentrée aura lieu le lundi soir 13 avril, à l'heure réglementaire.

Recueilli dans le *Gaulois* :

« En 1869, les contributions de l'Etat ne s'élevaient, par tête d'habitant, qu'à 44 fr. 53 c. ; en 1876, époque de l'arrivée des républicains aux affaires, elles se sont élevées à 69 fr. 77 c. ; en 1885, elles se montent à 80 fr. 92 c.

De 1876 à 1885, une augmentation de dépenses de 853 millions. »

LA CRISE AGRICOLE.

M. Pouyer-Quertier a fait à Pontoise, dimanche, devant un millier de personnes environ, une conférence sur la crise agricole. M. Pouyer-Quertier estime qu'il est temps d'apporter remède à la situation faite aux agriculteurs. Ce que les agriculteurs demandent, ce n'est pas d'être protégés ; mais ils voudraient que les produits étrangers, avant de venir sur nos marchés, fussent tenus de payer ce qu'ils payent eux-mêmes. Ils demandent l'égalité devant l'impôt. Pourquoi, lorsque l'agriculture française paye tous les ans 250 millions d'impôts indirects, les produits étrangers seuls entrent-ils en franchise chez nous ? M. Pouyer-Quertier demande qu'on dégrève l'agriculture française d'une somme équivalente à celle que le gouvernement se propose de mettre sur les produits étrangers. Quand le paysan a de l'argent, dit-il en terminant, tout le monde en a, c'est-à-dire que la nation est prospère. Quant à lui, il estime que les autres dégrèvements sont un leurre et il se sépare absolument de ceux qui les promettent.

Ecole de Tir du 3^e bataillon du 70^e régiment territorial d'infanterie, à Saumur.

Tir des Pupilles du Bataillon scolaire.
1^{re} séance à 40 mètres, le 12 février 1885.
Tireurs..... 20
Balles tirées..... 420
Balles mises..... 74
Nombre de points..... 477
Résultat : 64.66 p. 0/0.

Première séance de la Société, le dimanche 18 février 1885, à 9 heures du matin, au Stand de l'École mutuelle des Récollets. Tir réduit à 20 mètres.

Le Capitaine-Commandant,
G. DOUSSAIN.

8 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

L'ONCLE HÉGÉSIPPE

Un voyage en Allemagne n'était pas alors sans péril. L'acharnement que dans la récente campagne de 1815 les ennemis des deux pays avaient déployé, témoignait de la haine violente qu'ils éprouvaient les uns contre les autres. Les rancunes provoquées par nos excès étaient encore vivantes parmi les Allemands ; c'était en outre l'époque où le Tugend-Bund et les autres sociétés secrètes mettaient en péril le pouvoir de tous les souverains de la Confédération germanique ; la police était en éveil, un inconnu était suspect et exposé à beaucoup d'avanies.

Pour ne pas perdre de temps et pour éviter d'appeler l'attention sur moi, je ne pris pas de passeport ; j'eus à le regretter. Dès le début de mon voyage, je compris que j'échapperais avec peine aux soupçons, et qu'il me serait bien difficile d'atteindre le but sans encombrer. J'étais familiarisé, il est vrai, avec la langue allemande, mais pas assez pour ne pas me trahir par ma prononciation auprès des oreilles indigènes.

Je m'avançai donc avec un luxe de précautions

GRAND THEATRE D'ANGERS. — Nous rappelons la solennité qui aura lieu demain soir (samedi) au théâtre d'Angers : M. Camille Saint-Saëns dirigera la première représentation de son opéra, la *Princesse Jaune* ; l'éminent compositeur sera accompagné de l'auteur des paroles, de l'éditeur de la partition et de l'inspecteur des beaux-arts.

TOURS.

Un nommé Capelle, repris de justice en surveillance à Tours, a été arrêté par la police. On accuse tout bas cet individu, qui a 28 ans, de divers vols commis en ces derniers temps à la cathédrale, place Saint-Venant et en divers autres endroits. L'inspection éclairera ce qu'il y a de fondé dans ces soupçons.

POITIERS.

Avant-hier, devant la promenade traditionnelle du bœuf gras, qui dit-on ne doit pas avoir lieu, la boucherie de cheval de M. Feuillerade a promené en cortège dans les rues de Poitiers, précédés d'une musique, trois ânes engraisés, ayant fort bonne mine, destinés à l'alimentation de nos concitoyens.

On dit que le cortège s'est présenté à la préfecture et qu'on ne l'aurait pas reçu.

Nous n'en croyons rien, dit le *Journal de la Vienne*. Est-ce que M. le préfet aurait vu là une allusion aux opportunistes ?

Des ânes gras !

NANTES.

M. le maire de Nantes vient de faire afficher l'arrêté habituel sur les masques et trévestissements.

L'itinéraire de la promenade du Carnaval est le même que les années précédentes.

Dimanche, dans la soirée, un jeune homme, nommé Grellier (Alfred), âgé de 25 ans, soldat au bataillon des pontonniers, en garnison à Angers, venait de passer quelques jours de permission à Nantes ; il passa la soirée de dimanche à Doulon, dans la famille d'une jeune personne qu'il recherchait en mariage depuis longtemps. A la suite d'une discussion avec sa fiancée, il dit vouloir se noyer.

Assez tard dans la soirée, il quitta Doulon pour se rendre à Nantes où habitent ses parents.

Le lundi, le frère de Grellier ne le voyant pas reparaitre, se rendit à Angers, où il lui fut répondu que l'on ne savait ce que son frère était devenu.

Dans la nuit de mardi à mercredi, des habitants de Doulon aperçurent un corps flottant sur l'eau, dans une mare située au Moulin des Petites-Rues, en Doulon.

C'était celui du malheureux Grellier.

MORTS ET BLESSÉS.

Dimanche dernier, une rixe s'est élevée entre une dizaine de jeunes gens de la com-

mune d'Héric (Loire-Inférieure) et autant d'habitants d'une commune avoisinante.

Des coups ont été portés avec une brutalité extrême : deux jeunes gens ont été tués et plusieurs autres blessés.

Sept arrestations ont été opérées et les inculpés ont été transférés à Châteaubriant, où ils ont été mis à la disposition du Parquet.

RENNES.

Nous annonçons, il y a quelques jours, dit l'*Anjou*, qu'à la requête du maire de Rennes, le sénateur-tanneur Le Bastard, l'*Éclair* était poursuivi devant la cour d'assises, pour diffamation.

Hier soir, une dépêche de Rennes nous apprend l'acquittement du journal.

M. Le Bastard en est donc pour sa courte honte, ce à quoi nous nous attendions bien un peu.

Tous nos compliments à notre vaillant confrère.

TREMBLEMENT DE TERRE. — Quelques secousses de tremblement de terre ont été ressenties dans la Charente-Inférieure. A Saintes, aux Arivaux, à Lormont, à Saint-Jean-d'Angély, les oscillations ont été assez fortes pour briser les carreaux de plusieurs maisons.

REPAS INSTANTANÉS SANS CUISINE NI FOURNEAU. — L'ÉPICERIE CENTRALE vient de mettre en vente des conserves de *Bœuf mode*, — *Saucisses aux choux*, — *Perdrix aux choux*, — *Tête de Veau tortue*. — A chaque boîte est adapté une lampe suffisamment garnie d'esprit de vin pour pouvoir réchauffer son contenu.

M. COBURY, carrier à Dieux (Meuse), écrivait, sous date du 22 septembre 1884, à M. Hertzog, 28, rue de Grammont, à Paris : « Je souffrais depuis plusieurs mois de violentes crises d'estomac, qui m'avaient obligé de suspendre mes travaux ; j'ai commencé à faire usage de vos Pilules Suisses, il y a un mois seulement, je m'en trouve très-bien. L'oppression est moindre, l'appétit revient, la digestion se fait beaucoup mieux. J'ai repris mon travail il y a huit jours et je trouve que tout va bien, j'espère continuation. Veuillez m'envoyer quatre boîtes de vos Pilules Suisses à 1 fr. 50 pour me guérir complètement. »

La 24^e série de L'ALLEMAGNE ILLUSTRÉE vient d'être mise en vente par les éditeurs Jules Rouff et Co.

Elle continue l'étude de la province de Saxe, par celle des districts de Magdebourg et d'Erfurt. Outre une carte de l'enceinte et des forts de Magdebourg, quatre gravures ornent le texte : deux vues de Magdebourg, une vue de Stendal et une vue de la cathédrale d'Erfurt.

LEÇONS DE DANSE

M. Ed. BERTRAND, professeur de danse et de maintien, à Tours, étant demandé à Saumur pour des leçons de danse, le mardi et le vendredi, se met à la disposition des personnes qui désirent l'honneur de leur confiance. S'adresser hôtel de la Paix.

dont je sentais chaque jour davantage la nécessité ; il en résultait des lenteurs pénibles pour mon impatience et une augmentation de frais fatigieuse pour une bourse aussi mal garnie que la mienne.

J'étais arrivé dans les duchés saxons ; exténué de fatigue et de besoin, je m'arrêtai dans une brasserie. Je m'aperçus bientôt que le maître de l'établissement m'observait et qu'il disait un mot à l'oreille du garçon qui sortit. J'aurais bien voulu en faire autant, mais on me servit avec une lenteur désespérante, et je craignis d'augmenter les soupçons par un départ précipité.

Je réfléchissais au danger que présentaient pour moi les brasseries allemandes, lorsque entra un gros homme au teint fleuri, au costume ample et noir, tel qu'on le représente sur nos théâtres les magistrats d'outre-Rhin ; après avoir échangé un coup d'œil avec son compatriote, il s'avança vers moi tout en m'observant attentivement.

« Je suis le bourgmestre de..., » me dit-il. Je saluai.

« A ce titre, ajoutez-il, je suis chargé de la police de la ville, et j'ai mission d'interroger les étrangers. »

Aucune rencontre ne pouvait m'être plus désagréable ; mais je payai d'audace, et, n'ayant pas de papiers à exhiber, j'entrai dans de longues explications avec une loquacité qui, je l'espérais, devait

étourdir ce brave Allemand.

« Si monsieur le bourgmestre voulait me faire l'honneur de trinquer avec moi, dis-je en m'interrompant, nous n'en serions que plus à l'aise pour causer. »

Il accepta volontiers, et, portant à ses lèvres le liquide couleur d'ambre, fit claquer sa langue en fin connaisseur.

« Bon, pensais-je, il est gourmand, et l'on a facilement prise sur un homme en s'adressant à son vice favori. »

Théâtre de Saumur
Association Artistique d'Angers (8^e année)
J. BRETON, administrateur.
MARDI 17 février 1885,
LE MAITRE DE FORGES
Pièce en 5 actes, par M. Georges OHNET.
Distribution :

- | | |
|------------------------------|----------------------------|
| Philippe Dherblay..... | MM. Jazen. |
| Moulinet..... | Labranche. |
| Le duc de Bligny..... | Descosse. |
| Bachelin..... | Moullion. |
| Octave de Beaulieu..... | Recurt. |
| Le baron de Préfont..... | Allemand. |
| Le général..... | Allain. |
| Le préfet..... | Leprin. |
| Goberl..... | Hennesse. |
| De Pontac..... | Ludovic. |
| La marquise de Beaulieu..... | M ^{mes} Moullion. |
| Claire de Beaulieu..... | Savigny. |
| Athénaïs..... | Marie Soll. |
| La baronne de Préfont..... | R. Génin. |
| Suzanne..... | Jazon. |
| Brigitte..... | Allain. |
| Le docteur Servan..... | MM. Niella. |
| Jean..... | Alexandre. |
| Un ouvrier forgeron..... | Poirier. |
| Un domestique..... | Louis. |

Bureaux, 8 h. 1/2 ; rideau, 8 h. 1/2.
S'adresser, pour la location, chez M. COURANT, rue de la Comédie, et, pour avoir des cartes à l'avance, chez le Concierge du Théâtre.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE
Pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France
SOCIÉTÉ ANONYME FONDÉE SUIVANT DÉCRET DU 4 MAI 1864
CAPITAL: 120 MILLIONS DE FRANCS
Siège social, 54 et 56, rue de Provence, à Paris.

AGENCE DE SAUMUR
Rue du Marché-Noir, 49.
Comptes de chèques. — Bons à échéance fixe avec Coupons semestriels. — Ordres de Bourse. — Paiement et Escompte de Coupons (Paiement sans frais des Coupons des C^{tes} de l'Est, d'Orléans, de l'Ouest et de Paris-Lyon-Méditerranée). — Opérations sur Titres (Conversions, renouvellements, échanges). — Garde de Titres. — Envois de Fonds (Départements, Algérie et Étranger). — Billets de Crédit circulaires. — Encaissement et Escompte des Effets de Commerce. — Avances sur Titres. — Crédits en Comptes courants et Crédits d'Escompte sur garantie de titres. — Assurances (Vie, Incendie, Accidents). — Souscriptions aux Emissions. — Renseignements sur les Valeurs de Bourse, etc.

V. ANJUBAULT
Chirurgien-Dentiste,
1, Rue Beaurepaire, SAUMUR
TOUS LES JOURS, DE 9 A 6 HEURES.
PAUL GODET, propriétaire-gérant.

pressé d'aller rejoindre ma fiancée, permettez-moi donc de prendre congé.
— Oui, je comprends, répondit-il, c'est vraiment dommage.
— Pourquoi est-ce dommage ?
— C'est que, voyez-vous, je suis forcé de vous retenir ici.
— Quoi ! douteriez-vous de mes paroles ?
— Dieu m'en garde ! Mais les formalités, c'est sacré.
Maudit Allemand, j'étais le jouet de sa fausse bonhomie ; je souhaitais que la bière dont je l'avais abreuvé le fit éclater comme un tonneau mal cerclé.
(A suivre.) L. COLLAS.

Cirque-Théâtre d'Angers.
Vendredi 13 février.
CONCERT ANNUEL donné par M. Gustave LELONG, avec le concours de M^{lle} Dorian, M^{lle} Dupouy, M. J. Piedeleu, violoniste, MM. Grandville, Dechesne, Neveu, Gorin, l'Orchestre et les Chœurs de l'Association Artistique et la Fanfare de M. le marquis de Foucault.
Grand Théâtre d'Angers.
Samedi 14 février.
La Princesse Jaune, opéra, musique de Camille Saint-Saëns.

Tribunal de commerce de Saumur.
FAILLITE DECARD-BIGARD.
Les créanciers de la faillite du sieur Decard-Bigard, coiffeur-parfumeur à Saumur, sont invités à se rendre le mercredi 18 février 1885, à 10 heures du matin, au Tribunal de commerce, salle des faillites, pour être consultés tant sur la composition de l'état des créanciers présumés, que sur la nomination du syndic définitif.
Le Greffier du Tribunal,
(139) GAUTIER.

Études de M^e V. LE RAY, avoué-licencié à Saumur, rue du Marché-Noir, n° 42.
Et de M^e ROULLEAU, notaire à Fontevault.

VENTE
Aux enchères publiques,
En deux Lots,
1^o D'UNE
MAISON
ET DÉPENDANCES
2^o D'UN
Morceau de Vigne

Le tout situé commune de Fontevault
Dépendant de la succession bénéficiaire du sieur Jacques Gauvineau.

L'ADJUDICATION aura lieu en l'étude et par le ministère de M^e ROULLEAU, notaire à Fontevault, le DIMANCHE 8 MARS 1885, heure de midi.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartient :
Qu'en exécution d'un jugement sur requête rendu par le Tribunal civil de première instance de Saumur, le trente-un janvier mil huit cent quatre-vingt-cinq, enregistré,

Aux requête, poursuite et diligence de M^{me} Marie-Anastasie Gauvineau, épouse assistée et autorisée du sieur André Angelinaise, veuveur, avec lequel elle demeure à Fontevault, et de celui-ci pour la validité,

Ladite dame agissant en qualité d'héritière, mais sous bénéfice d'inventaire seulement, du sieur Jacques Gauvineau, son père, en son vivant cultivateur et veuveur, demeurant à Fontevault, y décédé le vingt-huit novembre mil huit cent quatre-vingt-quatre, aux termes d'un acte au greffe du Tribunal civil de première instance de Saumur, en date du treize janvier mil huit cent quatre-vingt-cinq, enregistré, Ayant M^e LE RAY pour avoué,

Il sera, aux jour, lieu et heure sus-indiqués, procédé, par le ministère de M^e Rouleau, notaire à Fontevault, commis par le jugement sus-énoncé, précédé à la vente aux enchères publiques des immeubles dépendant de la succession du sieur Jacques Gauvineau, sus-nommé, sur les lotissements et mises à prix ci-après, fixés d'office par le Tribunal.

DÉSIGNATION
Commune de Fontevault.
1^o Lor.

Une MAISON, située au Creux-Chemin, consistant en :

1^o Trois chambres dont deux à cheminée, deux celliers, quatre greniers couverts en ardoises régnant sur le tout, deux escaliers en pierre servant à l'exploitation des greniers, une cave en partie voûtée sise sous la maison, le tout joignant du levant la cour commune ci-après mentionnée, du midi M^{lle} Fortunée-Jeanne Méricel, du couchant la veuve Michel Bloudeau et du nord un passage commun, aussi ci-après mentionné ;

2^o Une grange séparée en deux, un grenier couvert en ardoises, une écurie à côté, un petit grenier dessus aussi couvert en ardoises, un petit appentis également couvert en ardoises, une cour devant ces bâtiments, le tout se tenant, joignant au levant le Creux-Chemin, au midi ladite cour commune, au couchant et au nord Pierre-Frédéric Boyer ;

3^o Un jardin, contenant environ deux ares soixante-quinze centiares, joignant du levant ledit sieur Boyer et autres, du midi la veuve Michel Bloudeau, du couchant et du nord Chevallier ;

4^o La communauté avec ledit sieur Boyer à la cour, sise devant les chambres, celle avec le même et la veuve Michel Bloudeau à la grande porte de ladite cour, au puits et au passage qui conduit au jardin.

Mise à prix : mille francs, ci. 1.000

2^o Lor.
Environ dix ares de vigne, situés aux Manteaux-Ronds, joignant au levant Gaudoin, au couchant le chemin de Turquant à Fontevault, au midi Louis Bottreau et au nord Jean Dixmier.
Mise à prix : quatre-vingts francs, ci. 80
Total des mises à prix : mille quatre-vingts francs, ci. 1.080

S'adresser, pour tous renseignements :

1^o A M^e V. LE RAY, avoué-licencié à Saumur, rue du Marché-Noir, n° 42, poursuivant la vente ;

2^o A M^e ROULLEAU, notaire à Fontevault, rédacteur et dépositaire du cahier des charges.
Pour extrait rédigé par l'avoué soussigné, conformément aux pres-

criptions du Code de procédure civile.

Saumur, le dix février mil huit cent quatre-vingt-cinq.

V. LE RAY.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION AMIABLE,
Le DIMANCHE 1^{er} Mars, en l'étude de M^e PINAULT, notaire à Saumur,

DIVERS IMMEUBLES

Appartenant à M. LEVRON.
S'adresser à M^e PINAULT, notaire.

A VENDRE

BOUTEILLES CHAMPENOISES
Double renforcées, 80 centilitres
S'adresser à M. Charles JADEAU, chef de caves, à Saint-Hilaire-Saint-Florent. (126)

A VENDRE

Un beau CHEVAL de selle, pur sang, 11 ans, robe bai brun, très-doux.

S'adresser à M. Léon TOURET, successeur de M. Prieur, 3, rue d'Orléans.

A VENDRE

Une petite CHARRETTE ANGLAISE capitonnée et une petite JUMENT baie, avec les harnais.

S'adresser chez M. TOCNEPORT, carrossier. (125)

A VENDRE

Pommes de terre
Hollandaises, Chardon jaunes et Madeleine 1^{re} qualité.

S'adresser au bureau du journal.

Pêche de l'Étang de Marson

Vente de POISSON sur l'Étang et près du Château, le mardi 10 février et jours suivants, jusqu'à la fin de la pêche. (119)

ON DEMANDE, au Château de la Motte, un très-bon cocher.

EUGÈNE PONTNEUF, âgée de 21 ans, demande une place comme nourrice.

S'adresser à Panvigne, commune de Villebernier. (79)

Études de M^e DEGREGZ, notaire à Saint-Clément-des-levées, et de M^e GUYARD, notaire aux Rosiers.

VENTE MOBILIÈRE

Le dimanche 18 février 1885, à midi, et jours suivants, s'il y a lieu, il sera procédé, par le ministère de M^e DEGREGZ et GUYARD, au lieu du Radouet, commune de Saint-Martin-de-la-Place, à la vente aux enchères publiques des meubles et objets mobiliers dépendant de la communauté Guillon-Chevrot.

On vendra notamment :

Lits complets, armoires, buffets, batterie de cuisine, chaises, tables, linge de ménage de toute sorte, garde-robe d'homme et de femme, outils aratoires et de jardinage, un rouleau et sa monture, une charrette à cheval et un tombereau, herse en bois et en fer, pressoir et accessoires, fûts de barriques et de quarts, et quantité d'autres bons objets.

On paiera comptant, plus 10 0/0 applicables aux frais.

**A CÉDER
ATELIER DE MENUISERIE**

Dans les environs de Saumur
Bonne clientèle.

S'adresser au bureau du journal.

ANGLETERRE

VINS Maison importante avec caves pilules, caves et voyageurs, accepterait représentation d'une première maison de Saumur. Écrire W. W. (stationers), 35, Throgmorton-Street, London. (101)

A LOUER
Pour la Saint-Jean prochain,
Place du Roi-René,
MAISON, JARDINS
ET VASTES
MAGASINS
Présentement occupés par M. Hottier.
S'adresser à M. LAIR, à Blou.

ON DEMANDE
à acheter de suite
UN CHIEN
Terrier et Rattier, ou autre race, bon de garde.
S'adresser au bureau du journal.

ASSOCIATION
MARTISTES MUSICIENS
ÉMISSION
de 2,000,000 de BILLETTS d'une LOTERIE
Autorisée par Arrêté ministériel du 24 Mars 1884
au profit de la Caisse de secours et Pension de retraite de l'Association.
400,000 FRANCS de LOTS
Déposés à la Banque de France et payables en espèces.
DEUX TIRAGES
1^{er} TIRAGE 15 MARS 1885
1 Gros Lot de 150,000 fr.
1 gros lot de 25,000 fr.
2 gros lots de 10,000 fr. 20,000 fr.
2 lots de 5,000 fr. 10,000 fr.
10 lots de 1,000 fr. 10,000 fr.
30 lots de 500 fr. 15,000 fr.
200 lots de 100 fr. 20,000 fr.
216 lots formant 150,000 fr.
Les BILLETS qui gagneront à ce 1^{er} tirage concourront également au 2^e tirage.
SECONDE ET DERNIERE TIRAGE
1 Gros Lot de 100,000 fr.
et 246 autres lots formant 250,000 fr.
Au total 462 Lots formant la Cinquième de Capital émis, soit 400,000 francs.
On souscrit en envoyant espèces, chèques ou mandats-poste à M. Ernest DÉTÈRE, Secrétaire-Général du Comité de la Loterie, 26, Rue Grange-Batelière, Paris. (17)

Crédit à tout le Monde
PAR
L'ÉPARGNE POPULAIRE
Maison de Vente à Crédit par Abonnement
ADMINISTRATION ET MAGASINS
3 et 5, Rue Plantagenet. — DEPOT, 4, Place Cupif.
ANGERS
SUCCURSALE, 87, rue d'ORLÉANS
SAUMUR

LIQUEUR MARTIALE DETNA le meilleur de tous les reconstituants connus, goût exquis, friandise pour les enfants. Succès garanti dans toutes les maladies qui ont pour cause l'appauvrissement du sang: Anémie, pertes blanches, perte d'appétit, irrégularité des règles, sang décoloré, peu ou trop abondant, douleurs névralgiques, crampes d'estomac, stérilité, enfant débile, vieillard affaibli, soutient les forces dans toutes les maladies chroniques, spécifique sûr pour la formation des jeunes filles. Paris, rue Casaroli, 10, chez tous les pharmaciens, 5 francs

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 12 FÉVRIER 1885.

Valeurs au comptant	Clôture précé	Dernier cours.	Valeurs au comptant	Clôture précé	Dernier cours.	Valeurs au comptant	Clôture précé	Dernier cours.	Valeurs au comptant	Clôture précé	Dernier cours.
3 %	81 10	81 20	Est	790	791 25	OBLIGATIONS.			Gaz parisien	524	521 50
3 % amortissable	82 95	83	Paris-Lyon-Méditerranée ..	1268 75	1270	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	515	515	Est	382	383
3 % (nouveau) ..			Midi	1161 50	1170	1865, 4 % ..	519 50	518	Midi	379 50	379 25
4 1/2 % ..	107 40	107 50	Nord	1070	1075	1869, 3 % ..	404	405	Nord	390	380
4 1/2 % (nouveau) ..	109 40	109 50	Orléans	1370	1370	1871, 4 % ..	397	398	Orléans	382 75	383 50
Obligations du Trésor ..	511	510	Ouest	865	865	1875, 4 % ..	517	518	Ouest	381	380
Banque de France ..	5150	5150	Compagnie parisienne du Gaz.	1580	1588 75	1876, 4 % ..	520	518	Paris-Lyon-Méditerranée ..	385	385
Société Générale ..	481 25	481 25	Canal de Suez ..	1915	1917 50	Bons de liquid. Ville de Paris.	528	529	Paris-Bourbonnais ..	388	381
Comptoir d'escompte ..	985	990	C. gén. Transatlantique ..	492 50	495	Obligations communales 1870.	460	460	Canal de Suez ..	575 50	576
Crédit Lyonnais ..	545	548 75				Obligat. foncières 1879 3 % ..	455 50	457 50			
Crédit Foncier, act. 500 fr. .	1838 75	1827 50				Obligat. foncières 1883 3 % ..	364	363 75			
Crédit mobilier ..	270	275									

CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

Ligne d'Orléans				SAUMUR - MONTREUIL-BELLAY				MONTREUIL-BELLAY — SAUMUR							
DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.				Mixte	Omn.	Omn.	Omn.	Mixte	Mixte	Omn.	Mixte	Direct.			
3 heures	8 minutes du matin	express-poste.		matin.	matin.	soir.	soir.	soir.	matin.	matin.	soir.				
6	55	matin (s'arrête à la Poissonnière)		matin.	soir.	soir.			soir.	soir.	soir.				
9	13	matin, omnibus-mixte.													
1	25	soir, —													
3	32	express.													
7	15	omnibus.													
10	36	(s'arrête à Angers).													
DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.				Mixte	Omn.	Omn.	Mixte	Mixte	Omn.	Mixte	Omn.				
3 heures	26 minutes du matin	direct-mixte.		matin.	matin.	soir.	soir.	soir.	matin.	matin.	soir.				
6	31	omnibus.		matin.	soir.	soir.			soir.	soir.	soir.				
9	37	express.													
12	48	soir, omnibus-mixte.													
4	24	—													
7	4	—													
10	34	omnibus (s'ar. à Tours) express-poste.													
Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56 ; à Tours à 9 heures.															
SAUMUR et MONTREUIL à THOUARS				THOUARS et MONTREUIL à SAUMUR				MONTREUIL — POITIERS venant d'Angers.				POITIERS — MONTREUIL allant à Angers.			
	Mixte	Omn.	Omn.	Mixte	Mixte	Omn.	Mixte	Mixte	Omn.	Mixte	Omn.	Omn.	Mixte	Omn.	
	matin.	matin.	soir.	soir.	soir.	matin.	matin.	soir.	soir.	soir.	matin.	matin.	soir.	soir.	
Saumur. (départ)	6 05	7 24	1 15	2 45	7 50	Thouars (départ)	5 40	8 58	1 07	4 20	7 45	Montreuil	7 20	1 55	8 35
Montreuil-Bellay	6 53	7 55	2 2	4 50	8 41	Brion-s-Thouet	5 58	9 10	1 19	4 30	7 57	Loudun	8 20	2 51	9 55
Lernay	7 02		2 11		8 51	Lernay		6 07	9 18		4 37	Arçay	8 24	3 4	10 14
Brion-s-Thouet	7 14	8 09	2 19	5 4	8 59	Montreuil-Bellay	6 49	9 45	1 52	5 04	8 30	Mirebeau	9 27	3 54	11 2
Thouars (arrivée)	7 29	8 22	2 32	5 19	9 16	Saumur (arrivée)	7 23	10 39	2 28	5 40	9 06	Neuville	9 57	4 24	11 27
												Poitiers	10 32	4 56	12 1
												Montreuil	9 24	4 31	11 7